



Contrôle fiscal auto entrepreneur

Par **Leon29**, le **13/02/2019** à **21:35**

Bonjour
Je suis en auto entrepreneur en bâtiment depuis le 01/01/2015.
J'ai dépassé le seuil de tolérance début novembre 2015.
Je subis un contrôle fiscal actuellement avec Anne 2015/2016 et 2017 de contrôle.
2016 je n'ai pas dépassé le CA
2017 je redépasse largement le CA légal.
La contrôlease me reprend la TVA à partir du 1 jour de dépassement en 2015. Et elle veut me reprendre sur la TVA 2016 et 2017.
Malgré que je ne dépasse pas en 2016
Je pensais qu'il fallait deux années consécutives de dépassement?
Et que je serais repris la TVA sur 2017 ?
Qq peut-il m'aider ?
Merci

Par **morobar**, le **14/02/2019** à **09:29**

Bonjour,
[citation]Qq peut-il m'aider ? [/citation]
Un avocat fiscaliste.